



RD4U-Board(2024)08-final-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION

**Catégorie de demandes A3.1
Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION

Catégorie de demandes A3.1. Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels

Adopté par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 21 mars 2024.

Approuvé par la Conférence des Participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 26 mars 2024.

1. Le présent formulaire de demande d'indemnisation doit être utilisé par les demandeurs pour soumettre des demandes d'indemnisation dans la catégorie **A3.1 - Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels**. Il contient une description des informations et des preuves que les demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des preuves supplémentaires qui peuvent être fournies à l'appui de la demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux demandes d'indemnisation du Registre des dommages pour l'Ukraine, le présent formulaire de demande est disponible sous forme numérique dans Diia. Le Secrétariat du Registre veillera à ce que le présent formulaire de demande soit reproduit dans Diia de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. L'"**Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les demandeurs**" contenu dans le présent formulaire de demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique dans Diia. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les demandeurs

- (1) Le présent formulaire de demande est prévu pour la soumission d'une demande d'indemnisation au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (« le Registre »).
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre demande d'indemnisation à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la demande ou son montant ont été examinés, qu'une indemnisation a été accordée ou qu'un paiement vous est dû. L'examen de votre demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'enregistrement des demandes, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).
- (4) Toutes les demandes d'indemnisation doivent être soumises au moyen des formulaires de demande d'indemnisation approuvés par le Registre pour chaque

catégorie de demandes. Le présent formulaire de demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de demandes d'indemnisation pour les dommages ou la destruction de biens immobiliers résidentiels subis le 24 février 2022 ou à partir de cette date, sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine - **catégorie de demandes A3.1**. Si vous souhaitez soumettre une demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le formulaire de demande correspondant à la catégorie de demande concernée.

- (5) Votre demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire de Diia, soit via l'application mobile *Diia*, soit via un portail web à l'adresse www.diia.gov.ua/rd4u.¹ Le Registre traitera et vérifiera la demande et les preuves à l'appui et décidera si votre demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.
- (6) Vous devrez fournir certaines informations et preuves à l'appui de votre demande, y compris une preuve d'identité et une preuve de votre droit de propriété. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes. Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires et télécharger des fichiers contenant des preuves à l'appui de votre demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles ne soient soumises au Registre.
- (7) Vous êtes encouragé(e) à soumettre toutes les preuves pertinentes à l'appui de votre demande. Il peut s'agir de documents, d'enregistrements, de déclarations, de photos ou d'autres éléments qui faciliteront le traitement et la vérification de votre demande par le Registre.
- (8) Il vous sera demandé de fournir des informations concernant votre identité en tant que demandeur, le bien en question, y compris votre titre de propriété, des informations sur votre soumission au Registre des biens endommagés et détruits (si vous avez fait une telle soumission), des informations sur la manière dont le bien a été endommagé ou détruit, la description et l'évaluation des dommages et de la destruction, ainsi que des informations sur le montant estimé de votre demande d'indemnisation.
- (9) Certaines informations seront automatiquement mises à votre disposition, tandis que d'autres devront être saisies manuellement. À la fin du formulaire de demande, vous aurez la possibilité de soumettre toutes les informations et preuves supplémentaires (fichiers) que vous jugerez nécessaires.
- (10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre demande en une seule fois, et vous pouvez sauvegarder le projet de demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, le projet de demande ne sera sauvegardé dans *Diia* que pendant cinq jours et sera supprimé si vous ne le complétez pas et ne le soumettez pas dans ce délai. Si votre demande est supprimée, vous devrez recommencer la procédure depuis le début. Il est donc conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.
- (11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou

¹ L'adresse web exacte sera fournie par le Secrétariat.

toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre demande peut ne pas être inscrite au Registre.

- (12) En soumettant votre demande et les preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données personnelles au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux règles du Registre en matière de protection des données personnelles et de la vie privée.
- (13) En soumettant votre demande et les preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'ils représentent fidèlement votre identité en tant que demandeur, votre droit de soumettre une demande et le contenu de la demande. Si vous avez indiqué le montant de la demande, vous confirmez qu'il n'est pas sciemment exagéré. Vous comprenez que la présentation d'une demande mensongère ou exagérée, ou d'une demande manifestement infondée, peut avoir pour conséquence que votre demande ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de demande
Partie I. Identification du demandeur
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Lieu de naissance
7. Nationalité
8. Document d'identité/numéro de passeport
9. Numéro d'identification fiscale ukrainien
10. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
11. Adresse enregistrée du demandeur
12. Adresse actuelle du demandeur
13. Numéro(s) de téléphone de contact
14. Adresse électronique
15. Sous-groupe de demandeurs (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
16. Le demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
17. Le demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
18. Si la demande est soumise par l'intermédiaire d'un représentant, les informations relatives à ce dernier
Partie II. Identification des biens
19. Le bien est-il résidentiel
20. Type de bien (Appartement/Maison/Autre)

21. La construction du bien est-elle achevée
22. Adresse du bien
23. Coordonnées géographiques du bien
24. Surface du bien
25. Nombre de pièces
26. Étage du bien (pour les appartements)
27. Nombre de personnes résidant dans le bien
28. Le bien est-il inscrit au patrimoine historique ou culturel
29. Informations sur le bâtiment/la structure
30. Le bien est-il/était-il la résidence principale du demandeur à la date du 24 février 2022
Partie III. Titre de propriété
31. Le demandeur est-il le propriétaire du bien
32. Le titre de propriété est-il enregistré dans le Registre national des droits immobiliers en Ukraine
33. Informations sur le titre provenant du Registre national des droits immobiliers en Ukraine
34. Preuve de la tentative et du refus d'enregistrement du titre dans le Registre national des droits immobiliers en Ukraine
35. Date de création du titre
36. Informations sur les copropriétaires du bien et leurs parts
Partie IV. Inscription au Registre des Biens Endommagés et Détruits (RDDP) en Ukraine
37. Une demande concernant ce bien a-t-elle été soumise au RDDP en Ukraine
38. Numéro d'enregistrement dans le RDDP
39. Information sur l'acte de vérification des commissions (acte des dommages)
40. Informations sur le rapport d'inspection technique
41. Informations sur l'acte d'évaluation et le rapport d'évaluation
Partie V. Événement ayant endommagé ou détruit le bien
42. Type d'événement ayant causé les dommages ou la destruction du bien
43. Date de l'événement ayant causé les dommages ou la destruction du bien
44. Description de l'événement
Partie VI. Dommages ou destruction du bien
45. Type et degré des dommages ou de la destruction
46. Description des dommages ou de de la destruction
47. Preuve des dommages ou de la destruction
Partie VII. Montant de la demande d'indemnisation
48. Preuve de l'éventuelle évaluation des dommages par un expert
49. Montant de l'éventuelle évaluation des dommages par un expert
50. Preuve de la valeur du bien avant le 24 février 2022
51. Preuve des réparations effectuées sur le bien
52. Preuve du coût des réparations
53. Montant de l'indemnisation évaluée par les autorités ukrainiennes
54. Montant des indemnités reçues des autorités ukrainiennes
55. Montant estimé de la demande d'indemnisation
Partie VIII. Éléments de preuve supplémentaires
56. Preuves supplémentaires concernant l'identité du demandeur
57. Preuves supplémentaires concernant le titre de propriété

58. Preuve supplémentaire concernant l'événement ayant causé des dommages ou la destruction du bien
59. Preuves supplémentaires concernant les dommages ou la destruction du bien
60. Preuves supplémentaires concernant la valeur de la propriété
61. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la demande
Partie IX. Contrôle et soumission
62. Vérification et confirmation des données
63. Vérification de l'identité avant la soumission
64. Accord de transmission de données personnelles
65. Soumission de la demande d'indemnisation

* * *